

SEANCE du 23 octobre 2018

Convocation le 18.10.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Mugette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absent excusé :

Absent ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la solution technique proposée par le SIEM concernant les travaux d'effacement des réseaux dans la rue de La Forestière, en coordination avec les travaux de voirie programmés en 2019.

Le coût des dépenses par poste restant à la charge de la Commune est estimé à :

- 3.450 € sur 69.000 € pour le réseau électrique « Basse Tension »
- 27.600 € pour le réseau Orange (totalité)
- 13.600 € sur 16.500 € pour le réseau d'éclairage public.

DECIDE d'acquérir deux parcelles de bois au lieudit « Au dessus des Ruchaux » pour un coût hors frais, de 1.081 € pour la parcelle YD n° 30, et de 580 € pour la parcelle YD n° 31.

AUTORISE le Maire à signer un procès-verbal contradictoire portant sur la mise à disposition des installations et des réseaux à la CCSSOM afin qu'elle puisse exercer sa compétence optionnelle « EAU POTABLE ».

DECIDE l'extension du columbarium dans le cimetière communal, lequel sera doté de quatre cases identiques à celui déjà en place. Le coût de l'investissement est de 3.521 € TTC.

DECIDE de recruter un agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu en janvier 2019 sur la Commune de SAUDOY. Sa rémunération est fixée à 1.100 € Brut pour l'ensemble de sa mission.

DECIDE la création d'un poste d'agent technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019.

DECIDE de louer l'appartement situé au 14 rue Forgeot à compter du 26/10/2018 pour un montant de 450 €/mois.

DECIDE l'achat d'une hotte aspirante qui sera installée dans la cuisine du logement communal.

AUTORISE les virements de crédits nécessaires pour régler les honoraires de l'architecte dans le cadre du projet de réhabilitation du Foyer Rural.

Questions diverses :

Le Maire informe l'assemblée :

Une demande de rétrocession de concession dans le cimetière avec caveau. La demande est rejetée.

Une demande pour l'aménagement d'un terrain de pétanque sur la place de la mairie. Le projet n'appelle pas d'objections particulières mais les modalités de constructions sont à définir.

Un sinistre « rue de Chichey », un panneau de signalisation a été arraché du sol mais les panneaux sont intacts.

La mairie sera fermée au public le vendredi 2 novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Saudoy, le 26 octobre 2018



Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr